



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Canada

2022

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	CANADA	FRANCE
Superficie	km ² - 2020 ⁽²⁾	9 879 750	543 965⁽¹⁾
Population	Mhab et évolution 2020/2021 ⁽²⁾	38,2 +0,6%	67,5 +0,2%
Indice de développement humain (IDH)	2021 ⁽³⁾	0,936 15 ^e rang mondial	0,903 28 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md USD courants - 2021 ⁽²⁾	1 991	2 937
Taux de croissance du PIB	% - 2020/2021 ⁽²⁾	+4,6	+7
PIB / habitant	USD courants-2021 ⁽²⁾	52 051	43 519
Part de l'agriculture dans le PIB	France : % - 2021 ⁽²⁾ Canada : % - 2018 ⁽²⁾	1,7	1,6
Surface agricole utile (SAU) ⁽⁴⁾	Mha - 2020 ⁽⁵⁾	57,7	28,6
Surface arable	Mha - 2020 ⁽⁵⁾	38,2	17,9
Surface forestière	Mha - 2020 ⁽⁵⁾	347	17,2
Balance commerciale tous secteurs	France : Md€ - 2021 ⁽⁶⁾ Canada : Md USD - 2021 ⁽⁷⁾	+13,8	-112,1
Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽⁸⁾	France : Md€ - 2021 ⁽⁶⁾ Canada : Md USD - 2021 ⁽⁷⁾	Export : 66,4 Import : 44,9 Solde : +21,5	Export : 69,7 Import : 61,7 Solde : +8
Exportations et importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾ entre les deux pays	M€ - 2021 ⁽⁶⁾ Variation 2020-2021	France depuis Canada : 584,8 -14,6%	France vers Canada : 874,4 +12,3%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	2021 ⁽⁶⁾	0,95% des importations françaises 17^e fournisseur de la France	2,5% des importations canadiennes 5^e fournisseur du Canada
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	2021 ⁽⁶⁾ ⁽⁷⁾	1,25% des exportations françaises 14^e client de la France	0,8% des exportations canadiennes 13^e client du Canada

1. 543965 km² pour la métropole, la surface Outre-Mer est de 89242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

2. Banque mondiale

3. Rapport sur le développement humain 2021/2022

4. La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

5. FAO

6. Douanes françaises, Trade Data Monitor

7. Douanes canadiennes, Trade Data Monitor

8. N'incluant pas le bois et dérivés, le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires

Ce qu'il faut retenir

■ Le Canada est un État fédéral composé de dix Provinces et de trois territoires aux compétences étendues (taxes et impôts directs, hôpitaux, éducation, prisons, droit civil²). Le pays est deux fois moins peuplé que la France mais vingt fois plus vaste. Avec 57,7 Mha³, la surface agricole utile (SAU), située dans la moitié sud du pays, est le double de celle de la France. La forêt canadienne recouvre plus du tiers du territoire et constitue un gisement de ressources majeur pour le pays. La politique de la pêche relève principalement du niveau fédéral, la politique agricole est partagée entre le niveau fédéral et les Provinces et la gestion des forêts relève principalement des Provinces.

■ Le Canada est le 8^e exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires. En 2021, la balance commerciale du Canada pour les produits agricoles et agroalimentaires était positive de 21,5 Md USD, alors que la balance commerciale pour l'ensemble des biens est excédentaire de 13,8 Md USD.

■ Dans les enceintes de négociations commerciales multilatérales, le Canada, membre du groupe Cairns, milite pour une réduction des soutiens à la production agricole et un démantèlement tarifaire. Dans le même temps, ce pays défend une forte régulation de certaines filières : produits laitiers, volaille et ovoproduits régis par un mécanisme de gestion de l'offre (quotas de production et protections douanières aux frontières) et des monopoles provinciaux sur les alcools.

■ Son premier partenaire commercial demeure les États-Unis, tant à l'importation qu'à l'exportation. L'accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis, renégocié en 2018 sous pression des Américains, ainsi que l'entrée en vigueur fin 2018 d'un accord de libre-échange avec dix autres pays du pourtour du Pacifique, ont entraîné des concessions en termes d'accès au marché canadien sur ses filières sensibles.

■ L'entrée en vigueur provisoire le 21 septembre 2017 de l'Accord économique et commercial global (AECG, en anglais CETA), accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, comporte, pour l'agriculture européenne, des avancées : accès accru des fromages européens, protection d'indications géographiques européennes, ou encore perspective d'amélioration du fonctionnement du marché canadien des boissons alcoolisées.

■ En 2021, la balance commerciale agricole et agroalimentaire entre le Canada et la France est bénéficiaire en faveur de cette dernière (+ 289,6 M€). Les vins représentent 53,5 % des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires vers le Canada, le canola (variété de colza) constituant plus de la moitié des importations agricoles et agroalimentaires françaises en provenance de ce dernier.

Production agricole

La superficie agricole utile canadienne est de 57,7 Mha³. Rapportée à la surface totale du pays, cela représente **6% du territoire**. Ce faible chiffre reflète l'immensité des surfaces septentrionales inhabitées et impropres à l'exploitation agricole en raison de conditions climatiques extrêmes. En 2016, les 271 935 travailleurs agricoles représentaient 1,5 % des actifs totaux⁴. En prenant en compte le secteur de l'agroalimentaire (575 000 employés⁵), on atteint presque **5% des actifs du pays**.

Ces chiffres cachent de **fortes disparités entre les Provinces**. La production agricole représente un poids plus important que la moyenne nationale dans les provinces du

Saskatchewan et du Manitoba. Considérée globalement, la production agricole canadienne, en 2018, se répartissait de façon égale (22%) dans chacune des provinces du Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta (zone des Prairies), suivies par les provinces du Québec (14%) et du Manitoba (10%).

Le Canada comptait 193 492 exploitations agricoles en 2016, chiffre en baisse de 6 % par rapport à 2011, d'une surface moyenne de 332 ha (près de 20 fois la surface moyenne d'une exploitation de l'Union européenne), avec certaines grandes exploitations pratiquant des cultures extensives dans la zone des Prairies, notamment les céréales, et des

2. https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/en_CA/ResearchPublications/2015128E

3. FAO

4. Statistique Canada. Tableau 14-10-0287-03 Caractéristiques de la population active selon la province, données mensuelles désaisonnalisées

5. Tables sectorielles de stratégies économiques (ic.gc.ca)

exploitations de plus petite taille au Québec et en Ontario, davantage ciblées sur l'élevage et l'horticulture. Les trois provinces des prairies totalisent les quatre cinquièmes des terres agricoles et la moitié des exploitations agricoles. Le Québec et l'Ontario représentent, ensemble, un sixième de la surface agricole et plus d'un tiers des exploitations agricoles canadiennes.

Le Canada, malgré de fortes contraintes géographiques et climatiques, est une puissance agricole mondiale.

L'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse et les industries de transformation de ces secteurs contribuaient à **6% du PIB** du pays en 2019⁶ et ont permis au Canada de se classer 8^e parmi les pays exportateurs mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires en 2021⁷.

Productions végétales

Superficie totale (Mha)	Surface agricole utile (Mha)	Surface agricole utile (en % du territoire)	Surface cultivée (Mha)	Surface cultivée (en % du territoire)	Superficie forêts ⁽¹⁾ (Mha)	Superficie forêts ⁽¹⁾ (en % du territoire)
998	57,7	5,8%	38,2	3,8%	347	34,8%

Source : Banque mondiale, 2020

2020 ⁸	Production (Mt)	Rendement (t/ha)	Superficie cultivée (Mha)
Blé tendre	25,9	3,5	7,3
Canola	19,5	2,3	8,4
Maïs grain	13,6	9,1	1,5
Orge	10,7	3,5	3,1
Blé dur	6,6	2,9	2,3
Soja	6,4	3,1	2,1

Source : Statistiques Canada

Le Canada est le **1^{er} producteur et exportateur de canola**, variété particulière de colza sélectionnée pour réduire fortement les taux en acide érucique : plus de 90 % de la production est exportée.

D'après un rapport de l'USDA de 2019, 11,2 Mha sont plantés en cultures OGM au Canada. Ce chiffre est en diminution de 7% par rapport à l'année précédente, prolongeant

deux années de déclin des surfaces OGM. C'est notamment dû à la diminution des surfaces plantées en soja. Cela fait du Canada le **4^e pays utilisant le plus d'OGM** derrière les États-Unis, l'Argentine et le Brésil. Les quatre grandes cultures OGM sont le canola (95% des surfaces), le soja (78%), la betterave sucrière (100%) et le maïs (90%)⁹. En 2017, pour la première fois au Canada, 20 hectares de pommes de terre OGM ont été cultivés¹⁰.

Production animale

2020 ¹¹	Production (Mt eq. carcasse)	Cheptel (M Têtes)	% exportations mondiales - rang mondial
Porcs	2,12	14	12,3% - 3 ^e
Bovins	1,31	11,2 dont 4,4 de veaux	4,5% - 9 ^e
2020	Production (Mhl de lait)	Cheptel (MTêtes)	% exportations mondiales
Bovins lait ¹²	93,5	1,43	<0,5%
2020	Production (Mt de produits éviscérés)		% exportations mondiales
Volailles ¹³	1,30		<1%

Source : USDA, Canada Statistiques

6. Produit intérieur brut (PIB) | Pêches et Océans Canada (dfo-mpo.gc.ca)

7. Trade Data Monitor

8. Statistiques Canada. Tableau 32-10-0359-01 Estimation de la superficie, du rendement, de la production, du prix moyen à la ferme et de la valeur totale à la ferme des principales grandes cultures, en unités métriques et impériales

9. USDA, Agricultural biotechnology annual, janvier 2021

10. OGM : Principales cultures GM (gouv.qc.ca)

11. USDA : Livestock and poultry : World markets and trade

12. Historical Milk Production - agriculture.canada.ca

13. 036 Poultry Production Report by Month/Year - Agricultural Industry Market Information System (AIMIS) (canada.ca)

Selon le recensement de 2016, l'élevage bovin était très localisé dans les provinces de l'Alberta (39,5%), le Saskatchewan (20,4%) et l'Ontario (14,2%), tandis que l'élevage de porc et l'industrie laitière sont concentrés en Ontario et au Québec.

La forêt canadienne occupe plus du tiers du territoire. En 2019, la seule exploitation forestière représentait 4,1 MdCAD (0,1% du PIB) et l'industrie de transformation (bois d'œuvre,

pâte à papier) environ 19,5 MdCAD. Au total, **le domaine forestier représentait 1% du PIB canadien**¹⁴. Les industries forestières sont concentrées au Québec, dans l'Ontario, en Colombie-Britannique et au Nouveau Brunswick.

L'agroalimentaire contribue de façon importante à l'économie canadienne. Ce secteur représentait, en 2016, 3% du PIB du Canada et 12% des exportations du pays¹⁵.

Politique agricole

Politique agricole

Le Canada étant un État fédéral, l'**aide financière aux exploitations agricoles** est largement partagée entre le niveau fédéral et les Provinces qui mettent en œuvre la plupart des soutiens fédéraux en déclinant le cadre général fédéral pour **l'adapter aux contraintes de la Province** (l'assortissant le cas échéant de cofinancements sur leurs propres budgets). Un programme quinquennal est élaboré entre le gouvernement fédéral et les Provinces pour s'entendre sur les priorités et articuler les interventions en matière de soutien aux exploitations agricoles. Le programme actuel, intitulé « **Partenariat canadien pour l'agriculture** », est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018 et couvre la **période 2018-2023**. C'est un financement de 3 milliards de dollars canadiens sur cinq ans apporté par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour **renforcer et faire croître le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire**.

Le montant cumulé des programmes de paiements aux exploitations agricoles demeure faible, de l'ordre de 1,4 Md€ en 2018, qui se répartissent en :

- des **assurances récoltes** (584 M€), qui représentent la grande majorité des paiements au titre de la protection ou de la compensation des aléas climatiques (qui s'élèvent quant à eux à 620 M€) et concernent principalement les grandes cultures, les cultures maraîchères et, dans certaines provinces, le fourrage, voire des produits d'élevage;
- des **assurances-marge au niveau de l'exploitation** (268 M€, dont 46 M€ pour un programme additionnel du Québec), permettant à un exploitant de se couvrir contre une baisse significative de sa marge d'exploitation;
- des **assurances-marge par produit** (210 M€), mises en œuvre uniquement au Québec (grandes cultures, bovins viande, porcs et pommes) et dans l'Ontario (céréales et oléagineux, horticulture, bovins viande, porcs et veaux);

- un **programme d'aide à l'épargne** (189 M€), incitant les exploitants à créer un compte d'épargne (le niveau fédéral, voire le niveau provincial, abondant les versements au moment du dépôt – s'agissant du niveau fédéral, à hauteur de 1% maximum du montant d'apport de l'exploitant) rémunéré, de manière à pouvoir faire face à des imprévus;
- un programme de **garantie d'emprunts** par le niveau fédéral, pour les emprunts souscrits par les exploitants agricoles, leur permettant un accès au crédit à un taux plus faible (le coût net du programme était de 11 M€ en 2015).

L'**agri-environnement** (environ 44 M€ en 2015) fait également partie des interventions publiques, plutôt au niveau des Provinces, avec des programmes de coordination ou d'animation collective, mais aussi des mesures sur des pratiques mises en œuvre au niveau des exploitations.

Soutiens de marché

Le Canada possède un **mécanisme de gestion de l'offre très développé**. En effet, afin de protéger les industries agricoles du lait, des œufs et de la volaille, le gouvernement canadien a instauré à partir de 1972 un système de gestion de l'offre permettant de **réguler les prix intérieurs en limitant les importations**. Ainsi, le gouvernement assure une production constante pour ses agriculteurs tout en réduisant les risques de fortes fluctuations des prix. Outre la régulation des prix et de l'offre, le programme de quotas permet **d'assurer un revenu décent aux agriculteurs** sans que ceux-ci aient besoin de faire appel au gouvernement. Trois grands types de production sont assujettis à cette gestion de l'offre : le lait et ses produits dérivés, la volaille et les ovoproduits. Leurs volumes respectifs sont strictement réglementés à l'aide de quotas. Le programme de gestion de l'offre permet l'exportation vers le Canada de certaines quantités, contrôlées, de produits agricoles à

14. Indicateur : Produit intérieur brut du secteur forestier (rncan.gc.ca)

15. Le secteur agricole canadien poursuit sa croissance - Canada.ca

tarifs préférentiels ou nuls et des droits élevés au-delà de ces quantités. Les paramètres de cette gestion de l'offre sont adaptés lors de la conclusion d'accords commerciaux comme le CETA¹⁶.

Le **marché des boissons spiritueuses** est régi par des **monopoles provinciaux** (à l'exception de l'Alberta), qui assurent l'ensemble des achats d'alcools (y compris les produits importés) et leur revente aux consommateurs. Dans certaines Provinces, la production locale bénéficie d'un traitement préférentiel pouvant, le cas échéant, être vendue en dehors des boutiques du monopole, donc à un tarif plus compétitif (le différentiel de prix entre produit local et produit importé peut atteindre un rapport de 1 à 2,5). Chaque monopole tarifie ses services pour les produits distribués, avec des modalités pouvant être différentes entre les productions domestiques, des États-Unis et celle d'autres origines.

Biotechnologies

Le système sanitaire canadien se veut avant tout fondé sur la seule utilisation des données scientifiques et l'évaluation des risques. Si une production agricole utilise des biotechnologies qui ne sont pas déclarées scientifiquement nocives à la consommation, alors il n'y aura aucune restriction à sa vente.

Ainsi, le Canada, tout comme les États-Unis, **promeut les biotechnologies, largement utilisées dans l'agriculture** (alimentation animale, OGM, etc.). Le Canada est un des premiers pays où un animal génétiquement modifié – un saumon – a été mis à la consommation humaine. Ce pays ne possède pas un corpus législatif distinct pour l'évaluation et l'autorisation de culture et de mise sur le marché d'un produit génétiquement modifié, mais se repose sur des textes sectoriels plus vastes (loi sur la protection des végétaux, lois sur les semences, loi sur la protection de l'environnement, loi sur la salubrité des aliments, etc.).

L'étiquetage du caractère génétiquement modifié d'un ingrédient dans un produit alimentaire (ou, à l'inverse, de l'absence de caractère génétiquement modifié dans les ingrédients) est permis, sans être obligatoire. Une norme volontaire¹⁷ sur l'étiquetage visant les aliments issus ou

non du génie génétique, élaborée par l'Office des normes générales du Canada, a été publiée en 2004, et constitue la référence sur ce sujet.

Biocarburants

Le Canada met en vigueur depuis 2022 le **règlement sur les carburants propres** qui augmentera les exigences en matière d'**incorporation d'éthanol et de biodiesel**. En 2020, les usines d'éthanol canadiennes tournaient à pleine capacité pour produire 2,03 Md litres pour une demande d'environ 3,2 Md litres. Les importations, provenant majoritairement des États-Unis s'élèvent à plus de 1,7 Md litres tandis que les exportations sont faibles (environ 0,4 Md litres)¹⁸. Une obligation d'incorporation de bioéthanol dans l'essence, à hauteur de 5% en moyenne, existe depuis 2010. Néanmoins, l'incorporation réelle constatée en 2019 était proche des 6,6%. Le bioéthanol canadien est essentiellement produit à partir de maïs et plus marginalement de blé.

Le biodiesel, produit à partir d'huile végétale et de graisse animale, est majoritairement exporté vers les États-Unis, à hauteur de 300 à 460 M litres par an entre 2016 et 2019. Depuis 2011, l'obligation d'incorporation de biodiesel dans le gazole a été établie à 2%. Pour répondre à sa propre demande, le Canada importe les quantités nécessaires des États-Unis principalement, mais aussi de Singapour et d'Europe¹⁹.

Politique de développement des territoires ruraux et de la forêt

Le développement des territoires ruraux est assuré, en premier lieu, par les différentes Provinces, selon les priorités et le degré d'importance qu'elles attachent à cette problématique. Disposant de **ressources forestières abondantes**, le Canada entend en promouvoir la **mobilisation durable**. Leur gestion est régie par les Provinces, propriétaires de près des trois quarts de la surface forestière. Le niveau fédéral, qui n'en détient que moins de 2%, se concentre sur la recherche et quelques programmes d'incitations financières à l'utilisation du bois (programme de construction verte pour inciter à son utilisation, aide à l'investissement pour les entreprises de transformation, etc.).

Échanges commerciaux

Échanges agricoles et agroalimentaires du Canada

La balance commerciale globale canadienne est largement excédentaire (+14 Md USD en 2021), tout comme celle du secteur agricole et agroalimentaire²⁰ (+21 Md USD en 2021).

En effet, le Canada a exporté pour 66 Md USD de produits agricoles et agroalimentaires en 2021, alors qu'il en a importé 45 Md USD la même année²¹. Cela fait du pays le **8^e exportateur mondial** et le **11^e importateur mondial** dans ce secteur.

16. La gestion de l'offre, c'est quoi au juste ? | Radio-Canada.ca

17. <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/comm/32-25-fra.html>

18. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=2510008101>

19. Canada: Biofuels Annual | USDA Foreign Agricultural Service

20. N'incluant pas le bois et dérivés, le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires

21. Douanes canadiennes, Trade Data Monitor

Les exportations canadiennes de produits agricoles et agroalimentaires²² représentent **13% de l'ensemble des exportations du pays** (504 MdUSD en 2021). Elles ont augmenté de 19% par rapport à 2020 et de 30% par rapport à 2019. En 2021, elles sont principalement constituées de **viandes et abats** (pour près de 7,5 MdUSD en 2021), de **poissons et crustacés** (6 MdUSD), de **blé tendre** (5 MdUSD), de **graines de navette ou de colza** (5,1 MdUSD), d'**huiles de navette ou de colza** (4 MdUSD), de **produits de la boulangerie** (4 MdUSD), de **légumes secs** (3 MdUSD) et de **fèves de soja** (2 MdUSD). Le principal client du Canada est les **États-Unis** (à hauteur de 56% des exportations canadiennes du secteur), très loin devant la **Chine** (11%), le **Japon** (6%), le Mexique (3%) et la Corée du Sud (1%). **La France est son 13^e client** et représente à ce titre 0,8% des exportations canadiennes du secteur²³.

Les importations canadiennes de produits agricoles et agroalimentaires²² représentent 45 MdUSD en 2021, soit **9% de l'ensemble des importations du pays** (490 MdUSD en 2021). Elles ont augmenté de 14% par rapport à 2020 et de 16% par rapport à 2019. En 2021, elles sont principalement constituées de **fruits** (pour 5 MdUSD en 2021), de **poissons et crustacés** (3 MdUSD), de **viandes et abats** (2 MdUSD), de **vins** (2 MdUSD), de **café, thé, maté et épices** (2 MdUSD), de **préparations alimentaires** (2 MdUSD) et de **produits de boulangerie** (2 MdUSD). Son principal fournisseur est les **États-Unis** (à hauteur de 55% des importations canadiennes du secteur), très loin devant le **Mexique** (6%), la **Chine** (3%), l'Italie (3%), la France (2%), le Brésil (2%) et le Chili (1%). **La France est donc le 5^e fournisseur du Canada** dans ce secteur²³.

En représentant plus de la moitié des importations et des exportations canadiennes du secteur, les **États-Unis sont de loin le premier partenaire commercial** du Canada. Cela traduit à la fois l'interpénétration des deux économies et la grande dépendance du Canada vis-à-vis de son voisin.

Échanges agricoles et agroalimentaires entre le Canada et la France

La balance commerciale agricole et agroalimentaire²² entre le Canada et la France est favorable à cette dernière, avec un excédent de 290 M€ en 2021. Il était de 94 M€ en 2020 et de 338 M€ en 2019.

Les exportations agricoles et agroalimentaires²² **de la France à destination du Canada** s'élevaient à **874,4 M€ en 2021**, en augmentation de 12% par rapport à 2020 et de 13,4% par rapport à 2019. Il s'agit en majorité de **vins** (pour 468 M€ en 2021, soit 53% des exportations françaises du secteur vers le Canada), loin devant les **spiritueux** (près de 85 M€), les **fromages** (52 M€), les **eaux** (52 M€), les **produits de boulangerie**

(37 M€) et le **chocolat** et préparations alimentaires contenant du cacao (34 M€)²².

Les importations agricoles et agroalimentaires²² **de la France en provenance du Canada** s'élevaient à **585 M€ en 2021**, en baisse de 15% par rapport à 2020 mais en augmentation de 35% par rapport à 2019. Il s'agit en majorité de **graines de navette ou de colza** (pour 341 M€ en 2021), loin devant les **poissons et crustacés** (78 M€), les **légumes secs** (25 M€), les **préparations alimentaires** (22 M€) et de préparations pour **l'alimentation animale** (21 M€)²⁴.

Difficultés d'accès au marché

D'une manière générale, le Canada ne reconnaît pas l'Union européenne comme une entité unique dans le **domaine sanitaire et phytosanitaire**. C'est en particulier le cas pour les **viandes et produits à base de viande**, les autorités canadiennes mettant en avant l'inégalité dans la mise en œuvre des exigences sanitaires communautaires au sein des États membres. La France bénéficie toutefois d'un statut favorable, avec une reconnaissance d'équivalence pour l'inspection des viandes de toutes espèces.

Pour ce qui concerne les **animaux vivants**, les autorités canadiennes basent toutes leurs décisions à l'importation sur des analyses de risques sanitaires qui sont souvent longues et complexes, et parfois coordonnées avec les États-Unis en raison des nombreux échanges entre les deux pays.

Dans le **domaine végétal**, les procédures d'analyses de risques peuvent être longues mais aboutissent généralement. C'est ainsi que le programme français de certification pour l'exportation de plants de vigne, basé sur une approche systémique, a été approuvé début février 2021, ouvrant la voie à l'agrément de nouvelles pépinières. Pour certains sujets, tels que l'importation de tomates fraîches sur grappes, le Canada se coordonne étroitement avec les États-Unis, ce qui ralentit l'instruction des dossiers.

Les indications géographiques

Malgré la protection conférée par l'accord économique et commercial global avec l'Union européenne (*cf. infra*), **plusieurs indications géographiques (IG) européennes restent usurpées au Canada**. Les démarches à mener incombent aux opérateurs privés concernés, les autorités administratives canadiennes ne venant qu'en appui, ce qui rend fastidieuses et coûteuses les actions entreprises contre les industriels ou distributeurs canadiens contrevenants. Pour autant, et s'agissant de la protection des IG françaises, l'action conjuguée de l'INAO, des services officiels français, à Paris et dans le réseau à Ottawa et Washington, ainsi que de la Commission européenne, a permis **d'enregistrer des premiers succès**.

22. N'incluant pas le bois et dérivés, le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires

23. Douanes canadiennes, Trade Data Monitor

24. Douanes françaises, Trade Data Monitor

Accords internationaux

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

Signé entre le Canada, le Mexique et les États-Unis et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, l'**ALENA a permis de créer l'un des plus grands marchés mondiaux**, fort de près de 500 millions de consommateurs (libéralisation par étapes, devenue quasiment totale le 1^{er} janvier 2008). Grâce à cet accord, **les flux de marchandises et de services entre les trois pays se sont considérablement accrus.**

La renégociation de l'ALENA sous l'administration Trump a abouti, fin septembre 2018, à un accord révisé, l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC). Le Canada a dû concéder plusieurs dispositions relatives à l'accès à son marché, notamment en agriculture. Il a ainsi octroyé aux États-Unis des contingents d'importation sur de nombreux produits (yaourts, crème, beurre, fromages, crèmes glacées...) représentant, à l'issue de la période transitoire, un équivalent de 3,6% du marché laitier canadien, un contingent sur les produits de volaille, une augmentation des quotas à droit nul pour la volaille et les ovoproduits, ainsi que certaines dispositions techniques sur le fonctionnement du marché laitier canadien et la méthode de classement des céréales qui bénéficieront à l'agriculture américaine.

Le Canada est engagé dans **plusieurs accords commerciaux régionaux** que sont :

- l'AEUMC cité précédemment;
- le Partenariat Trans Pacifique Global et Progressiste (PTPGP) comprenant Mexique, Japon, Malaisie, Vietnam, Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Chili, Pérou et Brunei;
- l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est avec Brunei, Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam;
- l'accord de libre-échange Canada-association européenne de libre-échange (AELE) avec la Suisse, le Lichtenstein, l'Islande et la Norvège;
- l'accord commercial Canada-Communauté des Caraïbes (CARICOM).

D'autres **accords commerciaux bilatéraux existent** avec des pays tels que l'Inde, la Corée du Sud, le Japon, l'Ukraine, le Panama, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Honduras, Israël et la Jordanie.

Accord économique et commercial global Canada-Union européenne (AECG - CETA)

Initié en 2004, la négociation en vue d'un accord commercial entre le Canada et l'Union européenne a abouti en octobre 2016. Cet accord (AECG – CETA) est entré en vigueur de manière provisoire le 21 septembre 2017. Son application définitive sera effective lorsqu'il aura été ratifié par l'ensemble des États membres de l'UE. En décembre

2020, la Roumanie est devenue le 15^e État membre à ratifier le CETA. En France, l'Assemblée nationale a voté le projet de loi de ratification le 23 juillet 2019.

L'entrée en vigueur provisoire du CETA a entraîné la **suppression immédiate de droits de douanes pour 98% des lignes tarifaires entre l'UE et le Canada. Dans le secteur agroalimentaire, le maintien de droits de douanes concerne principalement :**

- côté Canada et Union européenne, le poulet et les ovoproduits : aucune modification tarifaire et aucun contingent préférentiel consenti de part et d'autre;
- côté Union européenne, le maintien des droits, mais l'ouverture d'un contingent à droit nul pour la viande bovine (67 950 tonnes équivalent-carcasse à terme), la viande porcine (75 000 tec à terme), le maïs doux (8 000 tonnes);
- côté Canada, le maintien des droits, mais l'ouverture de nouveaux contingents de fromages (17 700 tonnes au total en 2022, dont 16 000 tonnes de fromages affinés et 1 700 tonnes de fromage industriel).

Le suivi de l'impact de l'accord sur les filières agricoles françaises sensibles (bœuf, porc, volaille, éthanol et sucre), opéré au titre du plan d'action du gouvernement en 2017, fait apparaître des flux depuis le Canada vers la France limités voire nuls, hormis pour l'éthanol.

L'accord commercial a également acté la protection dans le système canadien de **173 nouvelles indications géographiques européennes** dont 42 françaises et la reprise de l'accord de 2003 entre l'Union européenne et le Canada sur les vins et spiritueux (les droits résiduels sur ces produits ont été annulés dans le cadre de l'accord), qui comportait déjà la protection d'IG de vins et spiritueux (488 vins et 57 spiritueux dont 68 IG françaises). En 2021, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a mené plusieurs actions de protection d'IG françaises protégées par le CETA mais faisant l'objet d'usurpation par des opérateurs basés au Canada.

En matière sanitaire et phytosanitaire, l'accord se traduit par la **reconnaissance réciproque des systèmes de sécurité sanitaire des aliments**, dans la continuité de l'accord vétérinaire entre l'UE et le Canada conclu en 1998. **L'accord ne modifie aucunement les règles SPS européennes et canadiennes**, qui continuent à devoir être strictement respectées, par exemple s'agissant des OGM et des hormones.

Sur le plan non tarifaire, le CETA permet également de **fluidifier les échanges commerciaux**, au moyen notamment d'une **plateforme de coopération entre autorités réglementaires** (Forum de coopération réglementaire). L'entrée

en vigueur du CETA a ouvert aux entreprises européennes les appels d'offres de marchés publics au niveau provincial et municipal, en plus du niveau fédéral auquel elles avaient déjà accès.

Position du Canada à l'OMC

Dans le cadre des négociations à l'OMC, le Canada fait partie du **groupe de Cairns**, qui réunit la plupart des pays en développement agro-exportateurs. Ce groupe défend de manière générale la **libéralisation des marchés agricoles**, notamment la **forte baisse des droits de douane** sur ces produits, et la **suppression des soutiens internes** ayant des effets distorsifs sur les échanges. Dans le même temps, le Canada défend âprement la protection de certains de ses secteurs sensibles, notamment les produits laitiers, la volaille et les ovoproduits, régis par un mécanisme de gestion de l'offre et protégés par des droits de douane importants (au-delà des contingents concédés, à droits nuls ou réduits).

Canada et changement climatique

Conscient de l'impact du changement climatique sur son propre sol, le Canada s'est investi dans les négociations internationales sur le changement climatique.

Au plan interne, le Gouvernement fédéral et ceux des Provinces, en consultation avec les peuples autochtones, ont adopté conjointement, en décembre 2016, le **Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques**, qui vise à coordonner les actions publiques pour atteindre, voire dépasser, l'objectif du Canada de réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre entre 2005 et 2030. **Le Canada vise à présent zéro émission de gaz à effet de serre en 2050.**

Dans le domaine agricole et forestier, ce plan comporte quatre axes :

- le renforcement du stockage du carbone dans les forêts et les sols agricoles;
- le soutien de l'utilisation accrue du bois pour la construction;
- la production de combustibles à partir de bioénergies et de bioproduits;
- la promotion de l'innovation.

En décembre 2020, le Gouvernement fédéral a présenté le plan «Un environnement sain et une économie saine», qui vient renforcer le plan climatique du Canada en s'appuyant sur les réalisations en cours du Cadre pancanadien dans l'objectif de réduire davantage la pollution tout en créant plus d'emplois de qualité afin de soutenir une économie et un environnement plus sains. Le plan projette

des investissements de 15 MdCAD en s'articulant autour de cinq axes :

- construire des infrastructures communautaires durables et moins consommatrices d'énergie;
- développer un réseau de transport et d'électricité propres et abordables dans les collectivités;
- développer des taxes à la pollution qui reviendront aux ménages;
- bâtir une industrie propre;
- remettre la nature au centre des problématiques de santé publique. Ce dernier point concerne la restauration des milieux naturels et la plantation de plus de 2 milliards d'arbres afin de purifier l'air et rendre les collectivités plus résilientes.

À l'échelle internationale, **le Canada a ratifié l'Accord de Paris** de décembre 2015. Néanmoins, malgré toutes ses promesses, il reste le seul pays du G7 à ne pas être parvenu à réduire ses émissions de gaz à effet de serre²⁵. Lors de la COP26, le Canada, associé avec l'Allemagne, a présenté le Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre le changement climatique qui précise quand et comment les pays développés atteindront l'objectif de mobiliser 100 MdCAD en financement annuel pour l'action climatique, et ce, jusqu'en 2025²⁶.

Dans le prolongement d'un sommet en novembre 2021 qui s'est tenu à Guelph (Ontario) et qui réunissait les principales parties prenantes de l'agriculture canadienne, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a présenté «l'énoncé de Guelph» regroupant les **nouvelles lignes directrices de la politique agricole canadienne à l'horizon 2028**. Le ministère replace l'environnement au centre des discussions et souligne l'importance de s'attaquer aux changements climatiques et d'assurer la protection de l'environnement en favorisant l'innovation, la croissance et la durabilité du secteur, et d'améliorer enfin la résilience de l'agriculture canadienne. Ce sommet fait suite à un ensemble de catastrophes environnementales qui ont durement touché le pays ces dernières années ainsi qu'à un constat: **le Canada se réchauffe deux fois plus vite que le reste du globe**. L'agriculture est particulièrement vulnérable à ces changements, notamment en termes de ressources hydriques, d'impact sur le bétail et de développement des parasites et ravageurs.

L'initiative internationale **4 pour 1000** cherche à montrer que l'agriculture et, en particulier, les sols agricoles peuvent jouer un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et le changement climatique. **Le Canada a rejoint l'initiative en février 2018**, tandis que la Province de l'Alberta en fait partie depuis début 2017.

25. COP26 : Trudeau réitère sa volonté de plafonner les GES des producteurs pétroliers | COP26 - Conférence de Glasgow sur les changements climatiques | Radio-Canada.ca

26. Jour 3 de la COP26 : présentation du Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques codirigé par le Canada et l'Allemagne - Canada.ca

Relations bilatérales

Saint-Pierre-et-Miquelon, collectivité française d'outre-mer, étant limitrophe du Canada, de nombreuses relations se nouent sur des sujets d'intérêts partagés: parmi ceux-ci, l'autorisation des **navires de pêche** de pêcher dans les eaux canadiennes et de débarquer leurs prises dans les ports canadiens, qui fait l'objet de négociations annuelles bilatérales, et les négociations dans le cadre des organisations régionales de gestion de la pêche dont le Canada et la France sont membres.

Plus généralement, les échanges bilatéraux en agriculture et en alimentation portent sur des sujets d'intérêts communs, comme **l'agro-écologie** ou le **stockage de carbone dans les sols**.

Ces échanges traitent également, en articulation avec les services de la Commission européenne, de l'application et du **suivi des dispositions de l'AECG en matière de contingents d'importation**, de protection des **indications géographiques**, de modalités de ventes sur le marché des boissons alcoolisées, et des échanges techniques, voire des différends, liés aux normes sur la **sécurité sanitaire des aliments**, la **santé des animaux et des végétaux**, les préférences collectives. Cela passe par des actions d'influence croisée et des échanges d'informations.

Dans le domaine de la **recherche agricole**, l'INRAe conduit plusieurs actions de collaboration avec des partenaires

canadiens dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Outre l'initiative 4 pour 1000, des projets comme SWOT (*Surface Water and Ocean Topography*) permettent de développer une couverture des surfaces immergées du globe. Un nouvel accord-cadre a été signé en 2020 et jusqu'en 2025 entre l'AAC (Agriculture et Agroalimentaire Canada) et l'INRAe qui permettra de développer encore cette coopération notamment par l'échange de jeunes chercheurs, l'innovation ouverte, les procédés agroalimentaires, l'élevage et les produits laitiers.

Traditionnellement, environ 450 étudiants de **l'enseignement agricole** français (techniciens supérieurs, ingénieurs et vétérinaires) effectuent une mobilité individuelle au Canada, vers des collèges, instituts et universités, majoritairement vers le Québec, mais également vers l'Ontario et le Nouveau Brunswick. Afin de mieux structurer la coopération entre les établissements d'enseignement agricole français et québécois, le ministère français de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et la fédération des CEGEP du Québec (Collèges d'enseignement général et professionnel) entretiennent des contacts réguliers. Enfin, des Arrangements en vue de la reconnaissance mutuelle (ARM) de certaines qualifications professionnelles entre le gouvernement français et celui de la Province du Québec facilitent également les mobilités professionnelles pour les ingénieurs agronomes, les vétérinaires et les techniciens supérieurs agricoles.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.